

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après consultation du dossier de PLU soumis à Enquête Publique et des avis des Personnes Publiques Associées, nous venons par la présente, vous faire part de notre requête concernant notre parcelle (AD 016).

Cette parcelle est classée en zone AU0 dans le PLU soumis à Enquête Publique et en zone AUb dans le PLU toujours opposable.

Ce classement en zone AU0 nous convient parfaitement car nous souhaiterions, en collaboration avec la Mairie de Villedubert, pouvoir développer à moyen terme un projet d'urbanisation, à l'image de l'opération réalisée en 2017 à l'Est du Chemin des Amandiers.

Ce terrain offre des points de vues remarquables sur le paysage; il est situé à proximité de tous les réseaux et correctement desservi par la voirie. Bien que classé en AOP, notre terrain n'est plus exploité en vigne depuis 1986 (arrachage). Au regard des contraintes liées à son exploitation, nous ne souhaitons pas le replanter.

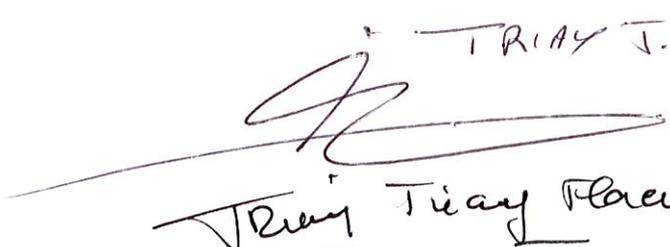
Aujourd'hui ce terrain n'est plus cultivé et une friche est en train de s'installer.

Nous avons pu constater que la DDTM, dans son avis en date du 22 Octobre 2019, demandait de supprimer cette parcelle de la zone constructible. Nous souhaitons pouvoir conserver les droits à construire sur notre propriété pour participer à moyen terme au développement de la commune. Notre territoire n'a pu accueillir de population pendant plusieurs années à cause d'une absence de disponibilité foncière et une forte rétention. La municipalité met en œuvre un projet favorisant le développement des commerces, services et équipements et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire est un gage de leur pérennité. Notre propriété constitue aujourd'hui un espace semi enclavé dont le projet est de participer au renforcement de la trame urbaine de notre commune.

Dans le cadre de l'urbanisation de ce terrain, nous souhaiterions bien évidemment protéger les espaces naturels alentours et développer un projet résolument développement durable. Toutes les mesures et préconisations qu'à inscrit la Mairie dans le PLU opposable seront intégralement prises en compte.

Dans l'espoir que vous puissiez donner un avis favorable à ma requête et préconiser un maintien de la constructibilité sur ma parcelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

24 01 2020

TRIAU J. Gildard

Jean Triau Flureau